

1818.
26 janvier,
Park Street.

Gore à Gordon. Renvoie lettre de Brock, qui a décidé de s'établir dans le Haut-Canada. Il est vrai que les émigrants d'Europe n'aiment pas s'établir sur la Rideau, parce que le sous-quartier maître général ne visite la colonie que par occasion. Le compte de Talbot est correct. Talbot ne retire aucun bénéfice de l'établissement du chemin Talbot et des townships de Bayham et de Malahide, qui est distinct de sa concession. Sera chagrin si on ne permet pas à Talbot de compléter l'établissement. La lettre de Brock devrait être communiquée à Bathurst.

Page 112

9 février,
York.

Smith à Bathurst (n° 3). Il n'a pas été concédé de réserves de la Couronne avant d'être autorisées par les instructions de Leurs Seigneuries à Drummond, confirmés par sir George Murray. Depuis lors ces réserves sont concédées indistinctement aux officiers, soldats et émigrants, en vertu d'un arrêté du Conseil. Il ne paraît pas avoir été concédé 1,200 acres à un officier supérieur quelconque; Cockburn a reçu l'autorisation d'établir quatre lots de 200 acres chacun; Gore seul peut expliquer la cause de cette concession exceptionnelle, mais il paraît incidemment que Cockburn a abandonné une localité avantageuse au profit de quelques émigrants ouvriers et a été placé ailleurs. Ne s'attribue aucun mérite d'avoir refusé de concéder des réserves de la Couronne, mais il a confirmé des concessions faites par Gore avant son départ. 3

10 février
York.

Smith à Bathurst (n° 4). Ce que l'évêque de Québec dit des concessions accordées aux enfants des conseillers exécutifs est erroné; chaque conseiller devait recevoir 6,000 acres lors du transfert du siège du gouvernement à York, et l'honoraire pour cette quantité devait être de £5 11s. par mille acres. Ce taux a été demandé à l'évêque pour les 6,000 acres, et le taux ordinaire pour le reste. Si c'est le bon plaisir du prince régent que l'évêque reçoive les 12,000 acres au taux de £5 11s. 0d., il faut que le receveur général reçoive l'autorisation de rembourser l'excédent. 6

12 février,
York.

Le même au même (n° 5). La requête de Nichol regue; il faudra accorder toute l'attention possible au désir de Sa Seigneurie si une requête est faite à l'Assemblée en faveur de Nichol. 8

13 février,
York.

Le même au même (n° 6). Avis a été donné du désaveu d'une loi ayant pour objet de dédommager les membres de l'Assemblée. Cette loi qui, paraît-il, avait été votée en mars 1816, fut réservée,—en sorte qu'il ne peut, sans de nouvelles instructions, prolonger l'ordre de désaveu. Si l'erreur a été commise dans le Haut-Canada, il faut prendre des mesures pour que le Conseil exécutif en fasse l'examen avant la transmission des lois, afin de prévenir de nouvelles erreurs. 9

14 février,
York.

Le même au même (n° 7). Le chagrin causé par le décès de la princesse Charlotte Augusta. 11

16 février,
York.

Le même au même (n° 8). Transmet adresse du Conseil exécutif sur la concession accordée à Loring. Désire vivement, ainsi que les autres membres du Conseil, que l'explication de Loring paraisse aux archives avec le rapport qui a tant indigné Sa Seigneurie. 12

Incluse. Adresse, qui donne un compte rendu de l'occupation par Flummerfelt (Plummerfelt dans l'adresse) et par Moore, et de la manière dont la concession de leurs tenures a été faite à Loring. Elle recommande que des procédures judiciaires soient prises pour annuler la concession à Loring, afin que les deux septièmes du terrain soient accordés aux personnes envers lesquelles le gouvernement avait engagé sa parole. Alors il resterait, au cours d'un établissement de valeur, 500 acres qui seraient accordées à Loring. 13

21 février,
York.

Smith à Bathurst (n° 9). Transmet et recommande la pétition de madame Jarvis. 18